L'ABEILLE.

PAR BULLITT, BULLEN & MAGNE,
No. 83 RUE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN 26 AVRIL 1839.

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS,
HENRY CLAY,
DU KENTUCKY,
Soumis à la décision d'une Convention Nationale

D'UNE MAISON DE TRAVAIL.

L'utilité de l'introduction du travail dans les maisons de détention est incontestable et maintenant incontestée. Tous les philanthropes qui sont occupés de cette question s'accordent là-dessus.

C'est qu'en effet les raisons qui militent en faveur du travail sont évidentes. Dans les maisons ordinaires de détention, les prisonniers fatigués de l'inaction perpétuelle dans laquelle ils vivent, à charge à eux même, se livrent à toute espèce d'habitudes vicieuses pour échapper à l'ennui qui les tue et dans lequel ils pourraient bientôt finissant par se compliquer. Les leçons pernicieuses des méchans pervertissent les bons et leur, devenus criminels par contagion, se réunissent dans une ligue impie contre la société dont ils ne se considèrent plus membres.

Et l'expérience a prouvé que ce n'est point là une vaine théorie, et que les maisons de détention sont de véritables écoles de crime et d'immoralité, où beaucoup d'hommes entrent avec des principes d'honnêteté, mais d'où bien peu sortent sans être gangrenés au cœur.

Au contraire, une maison où les détenus sont assujettis à un travail régulier, présente l'avantage incalculable d'éarter l'ennui, d'éloigner par conséquent les habitudes vicieuses qui naissent de l'oisiveté; d'éviter la contagion pernicieuse des méchans et de donner enfin à chacun ces habitudes de travail et d'ordre qui sont la plus puissante sauvegarde des mœurs. Le corps fortifié par l'exercice y acquiert aussi plus d'élasticité et la santé n'y gagne pas moins que le moral. D'ailleurs on peut procurer aux prisonniers, dans les maisons de travail, une existence plus confortable, sans qu'il en résulte aucun sacrifice pour l'Etat; on peut encore leur donner une part du produit de leur labeur, et cette répartition, judicieusement faite, doit être un puissant stimulant pour les ramener vers le bien.

Cette considération est plus importante qu'on ne pense. En général on ne devient criminel que par degrés. Celui donc qui est mis par la main de la loi au commencement de sa course vers le crime, est, le plus souvent un être égaré, méritant plus de pitié que de colère, auquel la société doit l'instruction morale qui lui manque, sous peine de s'en faire un ennemi. Placé dans une maison de travail bien dirigé, cet homme en sortira corrigé et probablement bon citoyen, placé dans une prison ordinaire, le contact du crime si l'ouvrete le rendrait cent fois plus coupable qu'il ne l'était auparavant.

Venons à la question matérielle. Il y a maintenant dans la prison de la Nouvelle Orléans *quatre cent quarante deux* personnes, dont deux cent six vagabonds. [183 hommes et 27 femmes], quatre vingt huit criminels, vingt neuf débiteurs et cent quinze nègres et négresses. A l'exception des détenus pour dettes, tous ces prisonniers sont entretenus aux frais du public. Nous ne savons pas exactement la somme qu'il en coûte à un trésor pour cet objet, mais elle doit être considérable.

Cette somme, quelle qu'elle soit, est un sacrifice sans fruit, ne servant qu'à porter la corruption dans le cœur d'un grand nombre d'êtres qui, avant leur incarcération, n'étient coupables que de fautes légères.

On peut donc dire que ce sont des dépenses funestes. Mais malgré ces dépenses, les détenus dans le système actuel, sont assez mal matériellement parlant : entassés dans des réduits étroits et qui deviendraient malsains, s'ils ne l'étaient déjà, par suite de l'agglomération de tant d'êtres dans un si petit espace et de la malpropreté.

La construction d'une maison de travail ne coûterait pas une somme considérable, et cette somme serait remboursée en peu d'années par le bénéfice matériel qu'en tirerait l'Etat; car le travail des prisonniers suffirait largement pour subvenir aux frais du service des prisons, lesquels entrent actuellement dans le budget pour une forte part. Peut-être même y trouverait-on une source de revenu.

Il va sans dire que le travail devrait être organisé de manière à utiliser les capacités respectives de chacun suivant l'âge et le sexe.

Ainsi moyennant une somme sans importance comparativement à nos ressources, on pourrait avoir une maison de travail qui, à l'avenir, affranchirait les contribuables des frais considérables d'entretien des prisons (si même elle ne formait une source de revenu applicable à d'autres objets d'utilité publique), améliorerait le sort des détenus, et les éclairerait sur leurs devoirs, les arracherait au crime et contribuerait ainsi puissamment à la prospérité du pays et à la perfectibilité de l'espèce humaine.

MADEMOISELLE AMERIQUE VESPUCE

Dans le monde naïve, lorsqu'un homme vainc par le destin, quittait le sol natal, il emportait en passant la frontière la poussière des sandales et adressait à la patrie un adieu solennel; et cet qu'il tournait au sud ou au nord, il était certain de trouver une terre hospitalière pour le recevoir, des cœurs amis pour le consoler. De plus loin qu'il apercevait un palais ou une chaumière, il y marchait d'un pas délibéré. La porte s'ouvrait toute grande devant lui; le maître lui souhaitait la bienvenue; en moins d'une heure les saintes lois de l'hospitalité faisaient du nouvel hôte un ami de la famille. Et, lorsque délassé par le bain, des fatigues de la route, l'étranger venait prendre place à la table, la coupe circulait guimpant de main en main en signe de réjouissance; chacun y trempait une lèvre amie, et le chef de la famille après s'être couronné de fleurs faisait aux dieux la libation accoutumée et remerciait à haute voix *Jupiter Hospitalier* et Mercure le dieu des voyageurs, de ce qu'ils avaient bien voulu lui envoyer un hôte.

Les temps sont bien changés hélas! en fait d'hôtes on ne rencontre guère aujourd'hui que ceux des hôtelleries dont l'hospitalité ne fait payer à l'hôte comme une voiture de place. Tous les cœurs et les lèvres se ferment à l'aspect de l'exilé et ne se rouvrent qu'au son de l'or contenu dans sa bourse. Le Jupiter hospitalier s'est fait maître d'auberge, et lorsque l'étranger arrive dans une ville étrangère, on n'envoie plus au devant de lui des esclaves, pour le débarrasser de la chlaine ou de la chlamyde, mais des gendarmes pour lui demander son passe port. Les lois sacrées de l'hospitalité sont fait place au code de police.

La jeune Amérique rappelle ensée, aujourd'hui, par ses mœurs les mœurs de l'antique et du Latium. L'hospitalité n'y est pas encore un vain mot. C'est la terre à la quelle les exilés vont demander une nouvelle patrie, et si à mesure que cette terre se peuple, l'hospitalité y devient, de jour en jour, plus rare et plus difficile, il est vrai cependant qu'elle offre encore un refuge assuré aux grandes infortunes.

La plupart des hommes illustres, qui, dans les tourmentes du siècle, ont vu leur nom méconnu et leurs services oubliés par une patrie ingrate, sont venus demander à l'Amérique du Nord une place qu'elle ne leur a jamais refusé. Elle est le champ d'asile de tous les modernes Thémistocle.

Dernièrement les journaux du nord ont tous retenti de l'accueil empressé fait par les fils de l'Amérique à la petite fille de l'homme qui a donné son nom à l'une comme aux autres. Cela est bien. S'il est vrai que Colomb et Americi sont les pères du Nouveau Monde, Amérique Vespuce est la sœur de tous les Américains. Mais leur cœur par la communauté du nom et du souvenir, elle l'est encore par le cœur, car ainsi qu'eux c'est une fille de la liberté. Comme eux elle a combattu contre la tyrannie, mais plus malheureuse que ses frères elle a succombé dans la lutte. Ce que nous disons ici, c'est de l'histoire.

Quelques personnes, les unes mêmes par une défiance trop souvent justifiée, les autres par un sentiment moins excusable, ont paru mettre en doute la sincérité de Mademoiselle Amérique-Vespuce. Qu'en se rassure. Des documents incontestables sont là pour prouver sur plus incrédules sa descendance généalogique, comme aussi l'histoire est là pour prouver, et la noblesse de sa conduite, son courage et la pureté de sa vie. La démarche d'Amérique Vespuce a excité l'enthousiasme des uns et a été mal comprise par les autres. Les hommes sont aussi faits, qu'ils aient volontiers ce qu'ils ne comprennent pas. Ils mettent impitoyablement, et veulent à toute force rapetisser à leur mesure ceux qui dépassent les limites naturelles. Ils aiment mieux les faire descendre que de s'élever jusqu'à eux, et comme la pensée qui préside aux grandes actions échappe à leur vue débile, n'apercevant pas la lumière, ils s'écrient: il n'y a pas de soleil.

Pour bien comprendre Mlle. Amérique Vespuce il faut connaître sa vie. La pensée qui l'a poussée en Amérique est, selon nous, la conséquence immédiate et rigoureuse de tous les actes qui l'ont précédée.

Elevée sur la terre classique des arts, remuée profondément par les souvenirs d'un grand nom, toujours en face de ces ruines éloquentes qui parlent sans cesse à l'ame et à l'intelligence, l'amour des arts et des sciences, le refuge des Italiens dépossédés, embrasa son cœur. Plus tard, lorsque l'Italie, ce vieux volcan qui n'a plus de laves, essaya de lancer une dernière flamme, lorsque le mot jadis magique de liberté, retentit autour de l'ardente italienne, elle se trouva debout au premier cri. La patrie avait déjà préparé et labouré sa couche pour les grandes choses. Le germe de la liberté y pousse vite. Les hommes de courage manquaient, Amérique-Vespuce se fit homme.

La même main qui avait tracé d'admirables vers, et jeté sur la toile des esquisses dignes de Salvator-Rosa s'arma du poignard et du pistolet. Amérique Vespuce joua un rôle dans les troubles de l'Italie. Elle fut nommée secrétaire d'un de ces comités secrets qui donnaient des ordres à des milliers d'hommes, sans que le nom des membres qui les composaient fut connu. Dès lors elle renonces aux douceurs du foyer, à la vie obscure et intime de la femme. Elle se voua corps et ame à l'accomplissement d'une idée; elle y consacra pour ainsi dire et n'est plus qu'un amour, qu'une pensée, la liberté. Dans l'affaire de Bologne, elle resta pour morte sur le champ de bataille. Un sabre autrichien ouvrit cette noble tête, d'où l'inspiration s'est épanchée tant de fois armée de toutes pièces pour venir se fixer sur la toile ou sur le papier. Plus tard encore, lorsque vaincue et désespérant de la chose publique, elle retourna dans la maison paternelle, et à ses premières occupations. Peut-être alors, regrette-t-elle la douce obscurité et les joies paisibles du ménage! Mais c'est là le malheur et la condition des grands caractères, qu'une fois sortis de l'ombre ils ne peuvent plus vivre qu'au soleil. Amérique Vespuce en rencontrant à l'avenir n'avait pas perdu le droit de se souvenir, droit bien triste et bien amer pour elle! Son âme était pleine et débordait chaque jour en inspirations sur les tribuns, et nommes sur les victimes glorieuses. L'ouvrage qui d'abord avait fait sur les yeux, sur elle se voulait point paraître effrayée des paroles d'une femme, prit l'aimant à la fin, et en entre enfin à Amérique Vespuce de quitter Florence après quarante-huit heures. Au bout de deux heures elle était partie, et quelques jours après elle était en France.

En France elle reçut un magnifique accueil. Toutes les célébrités artistiques, politiques, littéraires s'empressèrent autour d'elle. La reine de France se mentra pour la républicaine de Bologne, pleine de bonté et de prévenances. Les informations qu'elle prit au près du grand duc de Toscane lui apprirent qu'on ne reprochait à Amérique Vespuce que l'exaltation de ses opinions. Elle obtint même sa grace, mais Amérique refusa de la recevoir. Elle ne voulait plus retourner dans un pays qui gémissait sous le poids de la plus honteuse tyrannie. Cependant malgré l'empressement flatteur dont elle était l'objet Amérique songeait à quitter la France. En vain on chercha à la retenir. La France n'était point la patrie de son choix: elle ne pensait qu'à l'Amérique; une voix lui criait sans cesse: c'est en Amérique qu'est aller la petite fille d'Amérie vespuce; c'est aux républicains de l'Union que la républicaine de Bologne doit demander un asile; c'est sur le sol du nouveau-monde et de la liberté qu'elle doit vivre sous le double abri des souvenirs et des institutions. MM. Garnier Pagès, et George Lafayette l'affirmaient dans ce dessein. Enfin elle partit. Elle fut reçue avec enthousiasme dans les Etats-Unis du Nord, MM. Van Buren, Clay, Webster, l'ambassadeur de France &c. &c., se firent un honneur d'accueillir avec empressement cette femme qui tenait à eux en leur disant simplement. Je suis la descendante de l'homme qui vous a donné un monde; républicains comme vous, je viens vous demander un coin de votre terre et un peu de votre liberté. Ce langage fut compris. La constitution ne permettait pas, il est vrai, au congrès de prendre en considération la demande d'Amérique Vespuce, mais la générosité des villes par où elle a passé, y a bien supplée.

Certes, il y a dans la conduite de Mademoiselle Amérique Vespuce quelque chose de hardi, d'étrange même, mais aussi quelque chose de noble. Une femme comme elle, jetée violemment, et par des circonstances extraordinaires en dehors des habitudes d'une ville, ne saurait seule en agir ainsi. Mais cette noble confiance est celle d'un grand cœur, et nous espérons qu'elle ne sera pas trompée. Avec les caractères d'exception, il faut changer ses mesures d'appréciation; il faut surtout se garder des jugements téméraires: il faut se dire que les mouvemens sont en raison de la force, et que les grandes résolutions ne partent d'ordinaire que d'une ame grande et résolue.

H. B.

Un express du *towboat* Pilot est arrivé en ville hier, apportant la fâcheuse nouvelle qu'une des bouilloires du *towboat* avait crevée à environ 10 milles au-dessous de la ville. Il remorquait le navire Auburn, de New-York, capitaine Durfey. La seule personne qui a été blessée a été le capitaine Durfey, qui a eu une jambe cassée. L'on a immédiatement envoyé le Grampus pour remorquer à la ville le navire et le *towboat*.

Nous apprenons que Mr. M. Gordon s'est mis sur les rangs pour la place de Collecteur de la Douane de la Nouvelle-Orléans. Bien que Mr. Gordon ne partage pas nos convictions politiques, nous devons à la vérité de dire que c'est un homme honorable et parfaitement à la hauteur de la place. Si nous sommes bien informés, le commerce applaudirait à sa nomination.

Nous apprenons par une lettre datée de Natchez, le 19 courant, que la malle de Natchez à Woodville, a été trouvée à environ 15 milles de cette ville. Les lettres et les paquets pour Coldspring et le Comté de Wilkinson étaient tous ouverts et répandus dans les bois. On ignore ce qu'est devenu le sac des lettres pour Woodville.

Nous lisons également dans le *Républicain* de Franklin du 18, que la malle entre les Opelousas et Alexandrie a été pillée. Le postillon est, dit-on, soupçonné d'avoir commis ce crime, il a été arrêté.

On lit dans le *Courrier*, d'hier soir:

ENCORE DU LOUCHE.

Nous apprenons que le Consul Mexicain de cette ville, a reçu hier une lettre du collecteur de la Mobile, informant que la goélette *Gen. Jackson* était arrivée à la Mobile. Que l'état particulier de la cargaison de ladite goélette pouvait appeler son attention. Le bâtiment est du nombre de ceux frétés par les fédéralistes à Tampico, pour le transport des troupes et munitions à Vera-Cruz. Le Gen. Jackson avait à bord de l'artillerie, de la poudre, des fusils et nombreuses d'argent, le tout embarqué par le général Mejia. Au lieu de débarquer son chargement près de Vera-Cruz, le capitaine a changé de route et a fait voile pour la Mobile. Ce manœuvre a pour cause de grands embarras aux fédéralistes, s'il n'occasionne pas la ruine de ce parti et donne la raison de l'inactivité du général Mejia.

Nous lisons dans un journal américain une nouvelle, qui, nous l'espérons du moins, sera démentie. Nourrit s'est tué en Italie, Nourrit ce grand artiste est mort par le suicide: il s'est tué parce qu'on avait défendu la représentation d'un opéra composé exprès pour lui. Voilà donc la fin qui les attend presque tous ces hommes de l'art, qui ont voué à l'art toute leur vie et leurs études: si ce n'est pas la misère qui les tue c'est le désespoir. Quand ils ne peuvent conquérir la gloire, ils en meurent, quand ils l'ont conquise, ils en meurent encore. Cette maîtresse doit-elle donc être fatale à tous ses amants: à ceux qu'elle comble de faveurs tout aussi bien qu'à ceux qu'elle repousse, et doit-on mourir de ses caresses comme de ses dédains! Si cette nouvelle se confirme, si Nourrit est allé rejoindre Malibran, nous en instruirons nos lecteurs et entrerons dans de plus amples détails, et nous dirons qu'elle fâme était l'âme de Nourrit, qui voyant sa gloire pâlir à l'aurore de la gloire de Dupré, abandonné, riche et honoré pourtant, le théâtre de ses triomphes, et prit à l'âge de quarante-deux ans la route de l'Italie, se remit au travail, sur cette terre classique de la musique, comme un simple écolier, afin de surprendre, lui aussi les secrets de Dupré et de revenir un jour arracher le sceptre aux mains de son rival et le vaincre à son tour avec ses propres armes.

(*Communiqué.*)

DES MAISONS DE JEU.

Mr. l'Avocat-Général, avec le zèle qu'il met toujours à remplir son devoir, poursuit en ce moment les personnes qui ont été dénoncées comme tenant des Maisons de Jeu.

On assure même, qu'il se prépare à attaquer les propriétaires des maisons où se tiennent les banques de jeu. Quelques personnes bien informées, disent cependant que comme ils sont gens riches et de haute volée on serait sûr leur compte. Quant à moi, j'avoue que je ne crois pas qu'on leur fasse grâce, et je dis hautement, que ce sont des propos calomnieux. Certes, l'Avocat Général sait trop bien que d'après la section 5, de l'acte intitulé: *Acte pour prévenir le Jeu*, il est décrété que le propriétaire de la maison dans laquelle on tiendra une banque de jeu, ou dans laquelle on jouera sera considéré comme complice, et sur conviction de fait, passé d'une amende qui ne sera pas au-dessous de mille piastres, ni au-dessus de cinq mille, pour la première offense.

En face d'une pareille loi, ce serait injustice criante, que de poursuivre les uns, et non les autres. La justice frappe d'une main égale tous les citoyens qui enfreignent la loi.

Ainsi donc, je ne crains pas de dire à ceux qui osent insinuer que l'honorable avocat général épargnera les riches et frappera les pauvres, qu'ils s'abusent étrangement eux-mêmes ou qu'ils trompent grossièrement le public. Le résultat le prouvera.

P.

(*Communiqué.*)

Contre le projet de transférer les Halles de la Levée, sur la place du Cirque.

Nous nous sommes abstenus jusqu'à ce jour de parler contre ce projet, dans l'espoir que son auteur après avoir mûrement réfléchi, se serait borné à son premier article, mais, sachant que guidé par des intérêts personnels, qu'appuyé par des recommandations spéciales, il revient à la charge, ouvert des mêmes armes, et des mêmes arguments nous croyons qu'il est de notre devoir de publiquement nous prononcer contre cette innovation et de protester les arguments prétendus convaincants *d'un visionnaire*.

Mr. T.... commence par nous parler de l'espoir que fonde le public sur la recomposition actuelle du corps municipal, de la confiance qu'inspirent les hautes capacités de certaines de ses membres, des secours que la Législature apportera aux municipalités pour les sortir de leurs embarras; de la fin est inutile à penser que l'occasion est opportune pour agiter la question d'une translation de halles. Nous partageons son opinion quand au choix de Messieurs les Aldermen; mais nous sommes loin de croire qu'ils se prêtent jamais à sanctionner un projet qui ne tendrait qu'à endetter la municipalité, d'après les chiffres mêmes de l'auteur, d'une somme immense, que lui rapporterait annuellement les marchés jolis qu'ils sont situés. Nous ne croyons pas non plus que le conseil de ville emploie les fonds accordés par la Législature pour faciliter et rétablir la circulation de la ville et qu'il aurait d'autre avantage réel que l'embellissement d'un quartier presque désert, et la fortune de quelques propriétaires du 3me District.

Monsieur le novateur qui évoque mal son jeu et satisfaction à exercer la prospérité de son district favori ne dépenda des autres, nous dit:

"Quand la Nelle. Orléans n'était qu'un village, les les Halles étaient bien placées, mais à présent qu'elle est une grande ville, il faut démolir les bâtisses confuses et en ériger, où depuis 1813 les citoyens et les étrangers viennent s'approvisionner de préférence, parce que là tout se trouve à la portée du consommateur et du fournisseur, à présent, pour enrichir son district il faut éloigner ces halles de la portée la plus populeuse, la plus taxable de la cité, pour les placer dans un quartier habité en grande partie par des gens de couleur presque sans taxe. Il faut obstiner les ouvriers en vendre les terrains pour construire des édifices d'une architecture monumentale, qui attireront l'admiration des étrangers, et à travers lesquels un air pur et rafraîchi, surtout quand des maisons, à quatre et cinq étages, rendront les rues plus sûlitées jusqu'au, et les alentours du vent du nord qui convient si bien à la salubrité des Halles.

"Du produit de ces ventes, continue l'auteur du projet, on aura de quoi à ériger les halles élégantes du cirque, et deux cent mille piastres resteront dans le trésor municipal.

Il faut que M. T.... connaisse bien peu les localités, ou qu'il de bien peu de franchise pour avancer une telle assertion. L'emplacement du marché à la Volaille ne peut pas être vendu, il faut qu'il revienne au port en cas de destruction de la halle; celui du marché aux légumes est à près dans la même hypothèse, car, si après avoir démoli cette bâtisse, on veut continuer la rue Galatin, comme le plan de la ville semble l'indiquer, on ne pourra disposer que de deux étroites lisières, qui seront découpées par la rue à continuer.

Nous doutons bien que la vente de ces lambeaux angulaires puissent même fournir aux dépenses qu'il faudra faire pour effectuer le projet gigantesque de M. T....

Le conseil municipal agirait beaucoup mieux, ce nous semble, dans l'intérêt général, s'il faisait activer la continuation de cette halle. Il se créerait un revenu additionnel de 20 à $25,000 par an, sans être obligé de tirer de ses caisses, des sommes qui le gênaient, sans lui fournir une chance certaine de succès.

Voilà ce que veut M. T.... mais doute qu'un tel arrangement fera beaucoup de bien au district chéri de M. T.... Mais examinons ce qu'il en coûterait au trésor municipal, à l'état antérieur de la ville, aux propriétaires de la Levée, aux bouchers, aux marchands détaillans, aux marchands de légumes, aux cabaretiers, aux fermiers, aux consommateurs.

M. T.... nous dit avec une assurance vraiment étonnante, que le transfert des halles ne laisse en rien les intérêts des propriétaires de la rue de la Levée, notre pourra en fait que les loyers diminueront dans ce quartier, par l'absence des marchés de 50 pour cent, que pendant l'été, un quart des maisons de la façade du fleuve, resteront fermées faute de locataires. Les maisons qui ne trouveront vis-à-vis des halles, se loueront, n'en déplaise à M. T.... le double de celles qui sont plus en moins de ce foyer d'affluence. La foule n'étant plus attirée par les marchés n'inondera plus les magasins divers qui les entourent, et par conséquent ils diminueront. La valeur intrinsèque de ces édifices diminuera graduellement et par contre coup les taxes devant environ cette dégradation accidentelle, il en résultera une perte réelle pour la municipalité et pour les propriétaires. Tous ces maux et ces grievances qui apparaîtront tant à la ville tomberont définitivement. Pour laquelle considérer-t-il les motifs

(*Communiqué.*)

Nous sommes informés que le projet de transférer les Halles de la Levée, sur la place du Cirque.

Nous nous sommes abstenus jusqu'à ce jour de parler contre ce projet, dans l'espoir que son auteur après avoir mûrement réfléchi, se serait borné à son premier article, mais, sachant que guidé par des intérêts personnels, qu'appuyé par des recommandations spéciales, il revient à la charge, ouvert des mêmes armes, et des mêmes arguments nous croyons qu'il est de notre devoir de publiquement nous prononcer contre cette innovation et de protester les arguments prétendus convaincants *d'un visionnaire*.

Mr. T.... commence par nous parler de l'espoir que fonde le public sur la recomposition actuelle du corps municipal, de la confiance qu'inspirent les hautes capacités de certaines de ses membres, des secours que la Législature apportera aux municipalités pour les sortir de leurs embarras; de la fin est inutile à penser que l'occasion est opportune pour agiter la question d'une translation de halles. Nous partageons son opinion quand au choix de Messieurs les Aldermen; mais nous sommes loin de croire qu'ils se prêtent jamais à sanctionner un projet qui ne tendrait qu'à endetter la municipalité, d'après les chiffres mêmes de l'auteur, d'une somme immense, que lui rapporterait annuellement les marchés jolis qu'ils sont situés. Nous ne croyons pas non plus que le conseil de ville emploie les fonds accordés par la Législature pour faciliter et rétablir la circulation de la ville et qu'il aurait d'autre avantage réel que l'embellissement d'un quartier presque désert, et la fortune de quelques propriétaires du 3me District.

Monsieur le novateur qui évoque mal son jeu et satisfaction à exercer la prospérité de son district favori ne dépenda des autres, nous dit:

"Quand la Nelle. Orléans n'était qu'un village, les les Halles étaient bien placées, mais à présent qu'elle est une grande ville, il faut démolir les bâtisses confuses et en ériger, où depuis 1813 les citoyens et les étrangers viennent s'approvisionner de préférence, parce que là tout se trouve à la portée du consommateur et du fournisseur, à présent, pour enrichir son district il faut éloigner ces halles de la portée la plus populeuse, la plus taxable de la cité, pour les placer dans un quartier habité en grande partie par des gens de couleur presque sans taxe. Il faut obstiner les ouvriers en vendre les terrains pour construire des édifices d'une architecture monumentale, qui attireront l'admiration des étrangers, et à travers lesquels un air pur et rafraîchi, surtout quand des maisons, à quatre et cinq étages, rendront les rues plus salubres jusqu'au, et les alentours du vent du nord qui convient si bien à la salubrité des Halles.

"Du produit de ces ventes, continue l'auteur du projet, on aura de quoi à ériger les halles élégantes du cirque, et deux cent mille piastres resteront dans le trésor municipal.

Il faut que M. T.... connaisse bien peu les localités, ou qu'il de bien peu de franchise pour avancer une telle assertion. L'emplacement du marché à la Volaille ne peut pas être vendu, il faut qu'il revienne au port en cas de destruction de la halle; celui du marché aux légumes est à près dans la même hypothèse, car, si après avoir démoli cette bâtisse, on veut continuer la rue Galatin, comme le plan de la ville semble l'indiquer, on ne pourra disposer que de deux étroites lisières, qui seront découpées par la rue à continuer.

Nous doutons bien que la vente de ces lambeaux angulaires puissent même fournir aux dépenses qu'il faudra faire pour effectuer le projet gigantesque de M. T....

Le conseil municipal agirait beaucoup mieux, ce nous semble, dans l'intérêt général, s'il faisait activer la continuation de cette halle. Il se créerait un revenu additionnel de 20 à $25,000 par an, sans être obligé de tirer de ses caisses, des sommes qui le gênaient, sans lui fournir une chance certaine de succès.

Voilà ce que veut M. T.... mais doute qu'un tel arrangement fera beaucoup de bien au district chéri de M. T.... Mais examinons ce qu'il en coûterait au trésor municipal, à l'état antérieur de la ville, aux propriétaires de la Levée, aux bouchers, aux marchands détaillans, aux marchands de légumes, aux cabaretiers, aux fermiers, aux consommateurs.

M. T.... nous dit avec une assurance vraiment étonnante, que le transfert des halles ne laisse en rien les intérêts des propriétaires de la rue de la Levée, notre pourra en fait que les loyers diminueront dans ce quartier, par l'absence des marchés de 50 pour cent, que pendant l'été, un quart des maisons de la façade du fleuve, resteront fermées faute de locataires. Les maisons qui ne trouveront vis-à-vis des halles, se louent, n'en déplaise à M. T.... le double de celles qui sont plus en moins de ce foyer d'affluence. La foule n'étant plus attirée par les marchés n'inondera plus les magasins divers qui les entourent, et par conséquent ils diminueront. La valeur intrinsèque de ces édifices diminuera graduellement et par contre coup les taxes devant environ cette dégradation accidentelle, il en résultera une perte réelle pour la municipalité et pour les propriétaires. Tous ces maux et ces grievances qui apparaîtront tant à la ville tomberont définitivement. Pour laquelle considérer-t-il les motifs

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.
Vendredi, 26 avril.

RELACHE
Pour cause des répétitions générales de
LES HUGUENOTS

Mardi, 30 avril.
Première Représentation de
LES HUGUENOTS,
Grand opéra en 5 actes, de Meyerbeer.

☞ Le spectacle commencera à 7 heures. ☜

CAZADORES VOLANTES DEL ESTADO.—La Compañia tomará las armas, el Domingo, 28 del corriente à las 10 de la mañana y se reunirá en el parage acostumbrado con su uniforme completo, casaca de paño, y pantalon blanco:

De orden del Capitan.
FRANCISCO SOLER, Sto.-1 °.

CAZADORES DE ORLEANS—ATENCION!

La compañia se réunira el viernes, 26 del corriente, à las 8½ de la noche en punto, en el Amigo convento de las Ursulinas, calle Condé, para la eleccion de teniente de la primera compañia. Se recomienda à todos los miembros tanto activos como honorarios la asistencia.

De orden del capitan,
FCO. A. GARCIA,
sargento primero.

24 ab

BATAILLON D'ARTILLERIE.—Le Bataillon prendra les armes Dimanche prochain, 28 du courant, à 6 heures précises du matin. Equipement complet, tenue d'été, sac-à-dos garni.

Par ordre du Major.
A SCHREIBER, Adjudant Major.

26 av

UNE RECOMPENSE sera donnée à quiconque arrêtera ou ramènera chez son maître, âgé de 22 ans, JENNY, nègresse, vendant de la farine, et manquant de chez son maître depuis jeudi, 18 avril, âgée de 21 ans, taille d'environ 5 pieds, marquée d'un panaris à la main droite, vêtue d'une robe d'indienne de couleur passée, d'un demi-mouchoir de coton fond rouge, et coiffée d'un mouchoir à carreaux.

F. B. PETRAUD,
rue Bourbon, entre Ursuline et Hospital.

CAZADORES DE ORLEANS—Atencion.—La compañia se reunira el domingo 28 del corriente à las diez en punto de la mañana con asamblea completa—marcha de paño y pantalon blanco, para un paseo militar. Se recomienda la mayor asistencia y puntualidad—la reunion es el parage acostumbrado.

Del orden del capitan,
FCO. A. GARCIA, sarg. prim.

Nuevo Orleans, 21 de Abril 1839.

DISSOLUTION DE SOCIETE.—La société existant, sous la raison A. Bomeron & J. Carrère, est dissoute, à dater de ce jour, par consentement mutuel. A. Bomeron reste seul chargé de la liquidation, la signature de la société ne sera employée que dans ce dernier cas.

Les personnes qui lui doivent, de présenter leurs comptes pour être soldés, et prient celles qui leur doivent, d'avoir la bonté de régler dans le plus bref délai. A. Carrère étant sur son départ.

Nouvelle-Orléans, 25 avril 1839.

25 av—3 A. BOMERON & J. CARRERE

AVIS—Le propriétaire du 180 barils pommes de terre qui est resté à la mer à mes risques et décharge dernier, est, par le présent notifié de venir les enlever d'ici au premier du mois prochain, sans quoi ils seront vendus pour payer les frais.

26a GEO. E. COGLIDGE, 56 Gravier.

A LOUER.—Une Maison, située à l'encognure des rues Clouet et Craps, ayant quatre grands appartements, deux cabinets, galerie devant, et trois chambres à domestiques et une cuisine. Une grande écurie et une très grande cour, avec un parterre.

S'adresser à Messieurs A. Capdevielle & Cie., rue Toulouse. No 19.

25 av—4

CUCULLU LAPEYRE & Co. offrent en vente les marchandises suivantes en débarquant du Palacre Mulata,

45 barils chandelles sans coques.
700 boites raisins.
175 demi de do.
214 barriques vin rouge.
49 nulle sangsues.
200 boites citrons.
10 de savon.

CUCULLU LAPEYRE & Co. offrent en vente 45 boites sucre blanc de la Havana, en débarquement de la barque Otacion.

200 mats soft vert de la Havane.
600 nulle sangsues de toute description.
40 balles ravens.
25 de toile d'emballage.
30 barils cigarettes.

A LOUER.—Une maison commode, située à la rue du Cirque, près de la rue de la Commune. La possession en sera donnée au premier mai. S'adresser à LAURENT MILLAUDON.

24 av 146, rue Bourbon.

Pour un besoin d'une petite maison située dans les environs de l'Hôtel de la Bourse. S'adresser avec le Portier.

R. D'ABADIE.

23 a

AUX ESPAVES

Il a été conduit chez le soussigné syndic des établissement du Bayou St. Jean. Un jument bai, ayant les quatre jambes et la tête noires, ne portant aucune marque particulière. Si d'ici au 3 mai, la dite jument n'est pas réclamée, elle sera vendue pour à 10 heures, à l'encrie de Mr. Louis Pinel, au conformement à la loi.

RD GUIGNAN, syndic,
Faubourg Lafayette No 3.

22 avril 1839.

A messieurs les éclieurs de L'Union.

Messieurs, nous étant rendus au feu de la rue Levee et rue Mandeville, comme nous nous y sommes engagés volontairement pour la conservation des propriétés des citoyens, une scène bien malheureuse a été commise par un nommé Henry Guyot manœuvre de la pompe No 9. Voici le fait

Deux membres de la compagnie de tuyaux d'Orléans nous ayant prêté deux longueurs de tuyaux, attendu que nous n'en avions qu'une en état de faire le service, le dit Guyot venait d'après l'ordre (soit disant) de son foreman, s'emparer de ses deux longueurs. Un de nos officiers venant s'y opposer fut assailli par une bande de pompiers No 9 et ce n'est qu'avec la plus grande peine et avec le secours du foreman de notre compagnie, qu'il a été grièvement blessé qu'il a pu s'en retirer.

Si les différentes compagnies de pompes ne s'entendent pas ensemble, elles deviendront elles?

Agréez messieurs l'assurance de.

T. S.—Veuillez remercier les compagnies No 4 et 6 de l'appui qu'elles nous ont données en cette occasion.

Par ordre du comité général.
Jos. CALANDRAU foreman.
Jos. BOZANT 1er assistant.
PLAISANT, 2me assistant.

AVIS.—Le propriétaire du 180 barils pommes de terre qui est resté à la mer à mes risques et décharge dernier, est, par le présent notifié de venir les enlever d'ici au premier du mois prochain, sans quoi ils seront vendus pour payer les frais.

26a GEO. E. COGLIDGE, 56 Gravier.

A LOUER.—Une Maison, située à l'encognure des rues Clouet et Craps, ayant quatre grands appartements, deux cabinets, galerie devant, et trois chambres à domestiques et une cuisine. Une grande écurie et une très grande cour, avec un parterre.

S'adresser à Messieurs A. Capdevielle & Cie., rue Toulouse. No 19.

25 av—4

CUCULLU LAPEYRE & Co. offrent en vente les marchandises suivantes en débarquant de la Polacre Mulata,

700 boites raisins.
175 demi de do.
214 barriques vin rouge.
49 nulle sangsues.
200 boites citrons.
10 de savon.

CUCULLU LAPEYRE & Co. offrent en vente 45 boites sucre blanc de la Havana, en débarquement de la barque Otacion.

200 mats soft vert de la Havane.
600 nulle sangsues de toute description.
40 balles ravens.
25 de toile d'emballage.
30 barils cigarettes.

A LOUER.—Une maison commode, située à la rue du Cirque, près de la rue de la Commune. La possession en sera donnée au premier mai. S'adresser à LAURENT MILLAUDON.

24 av 146, rue Bourbon.

Pour un besoin d'une petite maison située dans les environs de l'Hôtel de la Bourse. S'adresser avec le Portier.

R. D'ABADIE.

23 a

AUX ESPAVES

Il a été conduit chez le soussigné syndic des établissement du Bayou St. Jean. Un jument bai, ayant les quatre jambes et la tête noires, ne portant aucune marque particulière. Si d'ici au 3 mai, la dite jument n'est pas réclamée, elle sera vendue pour à 10 heures, à l'encrie de Mr. Louis Pinel, au conformement à la loi.

RD GUIGNAN, syndic,
Faubourg Lafayette No 3.

22 avril 1839.

A messieurs les éclieurs de L'Union.

Messieurs, nous étant rendus au feu de la rue Levee et rue Mandeville, comme nous nous y sommes engagés volontairement pour la conservation des propriétés des citoyens, une scène bien malheureuse a été commise par un nommé Henry Guyot manœuvre de la pompe No 9. Voici le fait

Deux membres de la compagnie de tuyaux d'Orléans nous ayant prêté deux longueurs de tuyaux, attendu que nous n'en avions qu'une en état de faire le service, le dit Guyot venait d'après l'ordre (soit disant) de son foreman, s'emparer de ses deux longueurs. Un de nos officiers venant s'y opposer fut assailli par une bande de pompiers No 9 et ce n'est qu'avec la plus grande peine et avec le secours du foreman de notre compagnie, qu'il a été grièvement blessé qu'il a pu s'en retirer.

Si les différentes compagnies de pompes ne s'entendent pas ensemble, elles deviendront elles?

Agréez messieurs l'assurance de.

T. S.—Veuillez remercier les compagnies No 4 et 6 de l'appui qu'elles nous ont données en cette occasion.

Par ordre du comité général.
Jos. CALANDRAU foreman.
Jos. BOZANT 1er assistant.
PLAISANT, 2me assistant.

POUR LOUISVILLE ET Cincinnati.—Le beau bateau à vapeur, à double bouilloire, MONARCH, capt. R. W. Fullerton, est maintenant prêt à recevoir du fret pour les ports ci-dessus et partira au midi matin, à 10 heures positivement. Pour la balance du fret et passage, s'adresser à bord ou à

26a LAYET & AMELUNG.

POU